## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 09/01/2024 Version: 1.0

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : STERIWIPES
Code du produit : DE153
Code formule : 997234

Type de produit : Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

Autres moyens d'identification : Marque : STERICID

Code formule 997661

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### **1.2.1.** Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Utilisation de la substance/mélange : **TP2-** Produits biocides utilisés pour désinfecter les surfaces, les matériaux, équipements et mobilier sans contact direct avec les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux. Les

lieux d'utilisation incluent notamment les piscines, les aquariums, les eaux de bassin, et les autres eaux, les systèmes de climatisation, ainsi que les murs et sols dans les lieux privés,

publics et industriels dans d'autres lieux d'activités professionnels.

Pour plus d'informations, se référer à l'étiquette.

**TP4-** Produits biocides utilisés pour désinfecter le matériel, les conteneurs, les ustensiles de consommation, les surfaces ou conduits utilisés pour la production, le transport, le stockage ou la consommation des denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux (y compris l'eau potable)

destinés aux hommes ou aux animaux.

Fonction ou catégorie d'utilisation : Nettoyant - Désinfectant.

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FabricantDistributeurLABORATOIRES SARBECSTERIDIS

10 rue du Vertuquet214 Boulevard Carnot59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN – France59420 MOUVAUX - France

T (0)3 20 69 26 26 T (0)3 20 36 58 73 – F (0)3 22 50 01 34

msds@sarbec.com contact@steridis.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	http://www.centres- antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 09/01/2024 Version: 1.0

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé.

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Lotion d'imprégnation : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable.

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable.

#### 3.2. Mélanges

Remarques : Lotion d'imprégnation :

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Chlorure de didécyldiméthylammonium (Substance active (Biocide))	(N° CAS) 7173-51-5 (N° CE) 230-525-2 (N° REACH) 01-2119945987-15	0,1 – 0,5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Premiers soins après ingestion

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : En cas d'exposition à de fortes concentrations : Amener le sujet à l'air frais, Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse. En cas de rougeur ou irritation, appeler un

médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise.

### Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 09/01/2024 Version: 1.0

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Aucun effet spécifique et/ou symptôme connu.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre chimique. Mousse résistant à l'alcool.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO2). Oxydes d'azote. Oxydes métalliques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précautions contre l'incendie Instructions de lutte contre l'incendie Protection en cas d'incendie

- : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposées à la chaleur.
- : Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement.
- : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### **6.1.1.** Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### **6.1.2.** Pour les secouristes

Equipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Ramasser mécaniquement le produit. Procédés de nettoyage : Laver la zone souillée à grande eau.

Autres informations : Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions

réglementaires en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 09/01/2024 Version: 1.0

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Travailler dans un lieu bien ventilé. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Mesures d'hgyiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après toute

manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Matières incompatibles : Oxydants forts.

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver dans l'emballage d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle.

### Protection des mains:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

#### Protection oculaire:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

#### Protection de la peau et du corps:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

### Protection des voies respiratoires:

Non requise dans les conditions d'emploi normales

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 09/01/2024 Version: 1.0

Apparence : Lingettes imprégnées.

Couleur : Transparent. Incolore. (Lotion d'imprégnation).

Odeur : Menthe.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : 10-10,7 (Lotion d'imprégnation)

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : > 60 °C (Lotion d'imprégnation)
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : Aucune donnée disponible
Solubilité : Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Non applicable Viscosité, dynamique : Non applicable Propriétés explosives : Non explosif.

Propriétés comburantes : Non comburant selon les critères CE.

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune, à notre connaissance.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis)

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

# Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 09/01/2024 Version: 1.0

remplis)

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

DL50 orale rat	329 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée lapin	3342 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	<ul> <li>pH: 10 – 10,7 (Lotion d'imprégnation)</li> <li>: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)</li> <li>pH: 10 – 10,7 (Lotion d'imprégnation)</li> </ul>
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	<ul> <li>: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)</li> </ul>
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	<ul> <li>Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont par remplis)</li> </ul>
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
oxicité spécifique pour certains organes cibles	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
Toxicité spécifique pour certains organes ciblés	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
(exposition répétée)	remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Steriwipes / Lingettes nettoyantes et désinfectantes	
Viscosité, cinématique	Non applicable

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

(chronique)

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Non rapidement désagréable

Chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)		
CL50 poisson	≈ 0,97 mg/l/96h (Brachydanio rerio (poisson zèbre))(méthode OCDE 203)	
CE50 Daphnie	≈ 0,057 mg/l/48 h (Daphnia magna)(méthode OCDE 202)	
CEr50 (algues)	≈ 0,062 mg/l/72 h (Pseudokirchneriella subcapitata)(méthode OCDE 201)	
NOEC chronique crustacé	≈ 0,021 mg/l/ 21 jours (Daphnia magna)(méthode OCDE 211)	

# Fiche de Données de Sécurité

 $conforme\ au\ R\`{e}glement\ (CE)\ N°\ 1907/2006\ (REACH)\ tel\ que\ modifi\'e\ par\ le\ R\`{e}glement\ (UE)\ 2015/830\ \ Date\ d'émission:\ 09/01/2024\ \ Version:\ 1.00$ 

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)		
Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable. (méthode OCDE 301B).		
Biodégradation	76 % (28 jours)	

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Chlorure de didécyldiméthylammonium (7173-51-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Méthodes de traitement des déchets Indications complémentaires

- : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
- : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officie	elle de transport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de dange	14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Transport par voie terrestre** Non applicable **Transport maritime**: Non applicable

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 09/01/2024 Version: 1.0

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CE50	Concentration médiane effective
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
ECHA	European Chemicals Agency (Agence européenne des produits chimiques)
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
Pow (log)	coefficient de partage n-octanol/eau
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

: FDS des fournisseurs. ECHA - European Chemicals Agency. Sources des données Autres informations : Fiche de données de sécurité établie par : LISAM TELEGIS

17 rue de la Couture F-60400 Passel

www.lisam-telegis.com.

Texte complet des phrases H et EUH:		
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2	
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Fiche de Données de Sécurité conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830